

02/05/2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue devant public, à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2^e Avenue, lundi, le 2 mai 2022 à 19 h 38.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire :	Eugène Gagné
Madame la conseillère :	Maylis Toulouse
Messieurs les conseillers :	Pierre Bergeron Daniel Sabourin Olivier Paiement Daniel Groleau Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, Madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière et agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 38 et présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022
4. Intervention du public (*tout sujet d'intérêt municipal*)
5. Acceptation des salaires et des comptes
6. Dépôt de la correspondance du mois d'avril 2022
7. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 30 avril 2022
8. Administration
 - 8.1 Politique de développement socio-familial
 - 8.2 Semaine de la santé mentale 2022 – proclamation municipale
 - 8.3 Embauche de Alexandra Fortin-Lizotte – commis comptable
 - 8.4 Autorisation au Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François
9. Travaux publics
 - 9.1 Tuyaux de PVC et fourniture – réseaux d'aqueduc et d'égout
10. Urbanisme et développement
 - 10.1 Vente du 3055, chemin Ferry – Louise Beauregard et Luc Lauzon
 - 10.2 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Domtar
 - 10.3 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – lot 3 903 268 – gravière sablière 2^e Rang Sud
 - 10.4 Mai sans tondeuse « *Défi pissenlits* »
11. Divers et affaires nouvelles
12. Informations des membres du Conseil
13. Périodes de questions (*exclusivement aux sujets à l'ordre du jour*)
14. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-073

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout du point 10.5 *Autorisation à Xplornet*.

ADOPTÉE

3. **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-074

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. **INTERVENTION DU PUBLIC** (tout sujet d'intérêt municipal)

- Demande concernant un ponceau sur le chemin Tousignant.
- Commentaire sur l'entretien du chemin Tousignant (trous).
- Question à propos des fossés sur le chemin du lac Louise.

5. **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-075

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de **213 606,06 \$** et est détaillée comme suit :

Opérations courantes payées	50 623,46 \$
Opérations courantes à payer :	<u>87 533,29 \$</u>
Sous total	138 156,75 \$
Salaires payés :	<u>75 449,31 \$</u>
Grand total :	213 606,06 \$

Que le rapport soit classé sous le numéro 04-2022 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Aucune information spécifique n'est à noter.

Par conséquent, le maire, monsieur Eugène Gagné, fait le dépôt des correspondances du mois d'avril 2022.

7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 30 AVRIL 2022

Madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les états des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 30 avril 2022.

8. ADMINISTRATION

8.1 POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-FAMILIALE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, le 2 décembre 2019, par la résolution n°2019-221 une politique de développement socio-familiale ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier cette politique et l'ajuster l'offre actuelle ;

2022-076

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon adopte la Politique de développement socio-familiale qui met en place différents programmes d'aide financière, notamment pour l'encouragement aux études et pour les activités sportives et culturelles, laquelle politique a été mise à jour le 3 mars 2022 ;

QUE cette résolution abroge la résolution n°2019-221.

ADOPTÉE

8.2 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2022 – PROCLAMATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSEQUENCE,

2022-077

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

8.3 EMBAUCHE D’ALEXANDRA FORTIN-LIZOTTE – COMMIS-COMPTABLE

2022-078

CONSIDÉRANT QU’un poste de commis-comptable était à pourvoir ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil entérine l’embauche de Madame Alexandra Fortin-Lizotte au poste de commis-comptable depuis le 12 avril 2022, à raison de 4 jours par semaine ;

QUE les dispositions de la convention collective s’appliquent pour l’employée ;

QU’une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Weedon et déposée au dossier personnel de l’employée.

ADOPTÉE

8.4 AUTORISATION AU CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QU’une demande d’utilisation des infrastructures sportives municipales a été déposée au bureau de la municipalité le 28 avril dernier par le Centre d’action bénévole du Haut-Saint-François relativement à la tenue de l’activité « *La veillée au coin du rang* » ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d’action bénévole du Haut-Saint-François tiendra son activité spéciale pour tous « *La veillée au coin du rang* », le samedi, 18 juin 2022. L’utilisation du terrain de l’aréna est requis pour l’installation d’un chapiteau et la tenue de l’activité ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-079

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le Centre d’action bénévole du Haut-Saint-François à utiliser les infrastructures sportives municipales soit le terrain de l’aréna et le stationnement pour y tenir son activité « *La veillée au coin du rang* » le samedi 18 juin 2022.

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 TUYAUX DE PVC ET FOURNITURE RÉSEAU AQUEDUC-ÉGOUT

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit des travaux de prolongement des réseaux d’aqueduc et d’égout sur la 5^e Avenue, le raccord de nouveaux bâtiments, ainsi que des travaux de réfection des rues Després et Sévigny ;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont été approchés pour les soumissions concernant la fourniture de tuyaux et de pièces pour ces travaux et que l’un des fournisseurs ne peut garantir la disponibilité des produits demandés dans les délais souhaités ;

EN CONSEQUENCE

2022-080

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE commander de la compagnie J.U. Houle les tuyaux et la fourniture nécessaire aux travaux prévus et de rétablir l'inventaire de dépannage, tel que présenté sur la soumission présentée le 22 avril 2022, pour le coût prévu de 32 029,12 \$ plus les taxes applicables ;

QUE Les fonds pour le paiement de cette facture proviennent du poste 03-310-20-721 (TECQ rues Sévigny & Després), du poste 02-413-00-642 (pièces aqueduc Weedon), du poste 02-415-00-642 (pièces égouts Weedon), ainsi que du surplus accumulé non affecté pour le solde à payer.

ADOPTÉE

10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 VENTE 3055, CHEMIN FERRY – LOUISE BEAUREGARD ET LUC LAUZON

2022-081

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon, vende, sans garantie légale et conventionnel de qualité, à Louise Beaugard et Luc Lauzon l'immeuble suivant, savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble situé au 3055, chemin Ferry, sur le territoire de la municipalité de Weedon, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT TRENTE-CINQ (6 428 235), du "CADASTRE DU QUÉBEC", dans la circonscription foncière de Compton.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE ladite vente soit consentie pour la somme de TREIZE MILLE QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTS (13 086,97 \$) dont le paiement complet sera effectué lors de la signature de l'acte de transfert devant notaire, en plus des taxes applicables, s'il y a lieu. Un acompte représentant vingt pourcent (20 %) du montant a déjà été versé.

QUE les acheteurs consentent à respecter toutes les conditions de la résolution n°2021-064 et incluses à l'acte de vente, tel que convenu dans l'offre d'achat signée le 8 avril 2022.

QUE l'acte de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels actes.

QUE M. Eugène Gagné, maire et Mme Marie-Claude Cloutier, directrice-générale et greffière-trésorière, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le susdit acte de vente à intervenir et tous documents relatifs pour et dans l'intérêt de la Municipalité.

ADOPTÉE

10.2 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – DOMTAR

ATTENDU QUE la compagnie Domtar Inc. nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande d'autorisation de récolte présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU QUE cette demande est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

ATTENDU QUE cette demande affecte les lots dont la liste est jointe à la présente.

2022-082

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS DE CE QUI SUIT :

Recommander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accueillir la demande de la compagnie Domtar Inc compte tenu que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable;

Permettre à la compagnie Domtar Inc. d'effectuer des récoltes forestières, selon les modalités décrites, sur les lots visés sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE

10.3 DEMANDE D'AUTORISATION A LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC – LOT 3 903 268 – GRAVIERE SABLIERE 2^e RANG SUD

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9436-7281 Québec inc. est propriétaire du lot n° 3 903 268 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est Monsieur Stéphane Morin, représentant de la compagnie ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise désire procéder au renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation d'une gravière sablière située dans le 2^e Rang Sud, sur le lot ci-haut mentionné ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de l'entreprise agricole est de 39,86 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 6,74 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux règlements municipaux ;

2022-083

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE recommander à la commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de la compagnie 9436-7281 Québec inc., permettant l'exploitation du lot n° 3 903 268, situé dans la municipalité de Weedon, afin qu'il soit utilisé à des fins de carrière/sablière.

ADOPTÉE

10.4 MAI SANS TONDEUSE – « DÉFI PISSENLITS »

ATTENDU QUE le mouvement Mai sans tondeuse ou « *Défi pissenlits* » a pour objectif de venir en aide aux insectes pollinisateurs, particulièrement les abeilles dont le nombre est en décroissance ;

ATTENDU QU' en mai, la nourriture est rare pour ces insectes et le pissenlit figure parmi les premières fleurs à éclore et à leur fournir du nectar ;

2022-084

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon emboîte le pas pour 2022 et démontre son appui à la protection de la biodiversité et à la gestion écologique des pelouses ;

QUE la Municipalité invite les propriétaires sur le territoire à ne pas utiliser leur tondeuse pendant le mois de mai ou à laisser des parcelles de pelouse non tondues sur leur terrain ;

QUE cette invitation implique qu'aucun constat d'infraction ne sera émis en mai pour des pelouses non tondues.

ADOPTÉE

10.5 AUTORISATION À XPLORNET

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite donner accès à Internet haute vitesse à l'ensemble des foyers admissibles, sur le territoire québécois, pour l'automne 2022;

ATTENDU QU' une demande a été reçue à la Municipalité afin d'autoriser l'installation d'un équipement sur le terrain de l'hôtel de ville pour le déploiement de la fibre optique;

EN CONSÉQUENCE;

2022-085

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon autorise la compagnie Xplornet à installer un poteau sur le terrain de l'hôtel de ville, lot no 3 771 658, à 1,5 mètre de l'emprise de la route 112, afin de permettre l'installation de la fibre optique pour le déploiement d'Internet haute vitesse;

QUE la directrice générale, Mme Marie-Claude Cloutier, est autorisée à signer les documents afférents à cette entente et de négocier une redevance.

ADOPTÉE

11. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

Le maire, M. Eugène Gagné, désire féliciter Mme Selena Roy, infirmière auxiliaire, travaillant aux CHSLD de Weedon et d'East Angus. Mme Roy s'est particulièrement démarquée par son implication et la véritable différence qu'elle fait au quotidien dans la vie des résidents et de leur famille. *L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* a récemment remis le *Prix relève 2022* à cette native du Haut-Saint-François, qui est une véritable inspiration pour ses collègues et sa profession. Toutes nos félicitations à Mme Roy !

12. INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Semaine de la santé mentale : rappel des services du CIUSSS (8-1-1)
- Projet d'une station de lavage de bateaux
- Emplois de sauveteurs disponibles
- Centre culturel – saison terminée, billets pour la nouvelle saison bientôt disponibles
- Troupe Ho la la! – prochain spectacle au Centre culturel (6-7 mai)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)

- On demande si la gravière du 2^e Rang appartient toujours à MYM.
- Question sur Xplornet
- Demande de précisions sur la demande d'autorisation à Domtar.
- Coupe de bois sur le chemin Ferry.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-086

À 20 h 12, la conseillère Maylis Toulouse propose la fin de cette séance ordinaire.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Eugène Gagné,

Maire

Marie-Claude Cloutier

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Marie-Claude Cloutier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Marie-Claude Cloutier, secrétaire-trésorière